

Fiche d'identité



Année de classement APPB ou APB : 1993

Site Natura 2000 : réseau de zones humides de la Combe de Savoie et la Moyenne-vallée de l'Isère

Surface : 353 ha en APPB

9 plantes et 94 espèces animales protégées

Milieux : forêts, milieux à végétation arbustive ou herbacée, milieux agricoles, zones humides & cours d'eau

Communes concernées : Aiton, Fréterive, Saint-Pierre-d'Albigny, Châteauneuf, Chamousset et Grésy-sur-Isère



Circulation de véhicule à moteurs interdite

Cueillette interdite

Navigation interdite sur la rivière de la Bialle

En bref

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Bialle et des Bassins Mollard
Date : création le 16/02/1993, arrêté modifié le 11/01/1996
Code national : FR3800404
 L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site : www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

Pourquoi un APPB ?

Certaines zones naturelles sont si précieuses qu'elles méritent une protection spéciale. C'est là qu'intervient l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB), introduit en vertu de la loi sur la protection de la nature et mis en place depuis les années 80. Imaginez-le comme un bouclier pour la nature. L'APPB défend des écosystèmes fragiles et rares, ressources essentielles de services pour nous, comme la purification de l'eau, la régulation du climat et l'habitat pour les espèces.

Quand un APPB est en place, il encadre nos activités pour minimiser les impacts et les menaces sur ces trésors naturels. Ensemble, préservons ces sites incroyables et leur biodiversité qui les rend si spéciaux, pour continuer à profiter de leurs bienfaits.

Contacts

Réglementation
 D.D.T de la Savoie
 Service Environnement, eau, forêt
 L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106
 73011 CHAMBERY Cedex
 Tel : 04 79 71 72 93
 ddt-seef@savoie.gouv.fr
www.savoie.gouv.fr

PRÉFET DE LA SAVOIE
 Libéré
 Egalité
 Pluralisme

Gestionnaire du site
 Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
 Bâtiment Le Prieuré - 165, route de Chambéry
 73 370 LE BOURGET-DU-LAC
 Tél : 04 79 25 20 32
 info@cen-savoie.org
www.cen-savoie.org

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

Financé par



Illustrations : Chloé Felices / Mise en page : Geoffroy Diamant / Photos: CEN Savoie / Manuel Bourain, Philippe Freyjafer, Marc Pierre. Cédric Nicolle / Vigneronnement. Projet et texte : CEN Savoie

La Bialle & les bassins Mollard



Ministère de l'environnement
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
 Création le 16/02/1993
 Arrêté modifié le 11/01/1996

Le blémion rose

À retenir

En rive droite de l'Isère, le marais de la Bialle est en grande partie classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB) depuis 1993. Il s'étend sur plus de 400 hectares sur six communes. Ce vaste ensemble de zones humides a été profondément remodelé aux XIX^e et XX^e siècles par les grands aménagements hydrauliques de l'Isère. Le site conserve néanmoins les vestiges les plus importants de l'ancienne vallée alluviale. Tous les stades de formations végétales liés aux milieux humides de plaine y sont représentés : herbiers aquatiques, lînes, roselières, cariçaies, prairies humides, fourrés et boisements humides.

Petite chronique

À la fin des années 1980, l'évaluation de l'impact de l'autoroute Albertville-Montmélian et la mise en place de mesures compensatoires imposent des études ciblées sur les milieux humides de la Combe de Savoie. Ces études aboutissent en 1993 à la création d'un APPB pour lequel le CEN Savoie est désigné gestionnaire. Dans le cadre des Directives européennes Habitats et Oiseaux, le site est par ailleurs reconnu d'importance européenne : il fait ainsi partie d'un réseau de zones humides constituant le site Natura 2000, « réseau de zones humides de la Combe de Savoie et la Moyenne-vallée de l'Isère ».



Les bois morts



La forêt « de bois tendre » s'est installée sur les terres non cultivables : aulnes, frênes, saules et papyrus selon le sol et la nappe. Encore jeune, elle commence toutefois à s'enrichir en bois mort, avec ses insectes et champignons, grâce à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope qui et de l'extraction de matériaux.

L'orchis mâle



L'orchis mâle est une orchidée sauvage, élégante et délicate. Ses fleurs forment une grappe violette, avec un labelle blanc orné de motifs pourpres. On la trouve dans des habitats variés, des prairies aux bûches de forêt. Cette plante, malgré son nom, attire les insectes, contribuant ainsi à sa pollinisation. L'orchis mâle est un des joyaux de la flore sauvage, à admirer avec précaution dans son milieu naturel.

L'aulaine



Arbre des marais, l'aulaine glutineux ou « verne » dépend de très longues submersions : sans elles il disparaîtra, et avec lui des insectes rares (coccinelles de l'aulaine, punaises prédatrices, champignons spécifiques) ainsi que le Tarnin des aulnes en hiver ! C'est pourquoi il est important de supprimer le drainage et de maintenir le contact avec la nappe affleurante et la rivière.

La rivière Bialle



La Bialle, occupant l'ancien chenal de l'Isère, a une alimentation phréatique et printanière due à la fonte des neiges. Ce fonctionnement permet le développement d'une faune et d'une flore à la fois d'eaux courantes (truite, herbiers) et lentes dans les tronçons moins perdus (brochet, roseaux). Cette biodiversité dépendra fortement du maintien de la qualité de l'eau ...

Le loriot



Cette espèce se distingue par son plumage contrasté et son comportement unique. Elle chasse des proies comme de gros insectes ou de petits rongeurs qu'elle empaale souvent sur des épines, parfois appelées « oiseaux boucher », est un exemple fascinant de l'ingéniosité de la faune sauvage.

La pie grièche



Cet insectivore a tout d'un mois par an, élever ses jeunes nourris avec les insectes cueillis dans la canopée des grands arbres. Les forêts fraîches et humides de Combe de Savoie sont parmi les plus accueillantes.

La fauche tardive



La gestion des milieux ouverts ou prairies humides se caractérise par une fauche agricole tardive (après le 1er août) avec exportation de la biomasse. Cette fauche pu être mise en place à la suite de la signature d'une convention entre le CEN Savoie et un agriculteur. Ces pratiques ne peuvent pas être effectuées chaque année, du fait de la présence d'eau. Malgré ces difficultés de gestion, le site reste d'une grande richesse. L'eau de surface est présente une bonne partie de l'année. Elle ralentit l'installation et le développement des végétaux indésirables dans le marais comme les ligneux et les ronces.







Depuis de nombreuses années, dans les secteurs faisant l'objet de gestion agricole, le CEN Savoie et les exploitants partenaires ont mis en place des bandes refuges. Cette mesure consiste à créer des zones de protection des milieux remarquables afin de protéger la flore et la faune grâce à une mise en déshérence sur une longue période, dont la localisation peut varier chaque année au sein des parcelles exploitées. Ainsi, la faune et la flore ayant un cycle biologique plus long ou plus tardif peuvent se reproduire sans perturbation. Généralement, les surfaces de ces bandes refuges représentent environ 5 % de la surface totale à faucher ou pâturer.

La pose de bandes refuges du site La gestion

APPB de la Bialle & Les bassins Mollard

Contour de APPB

Milieux

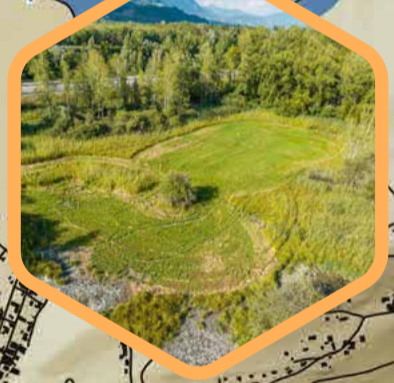
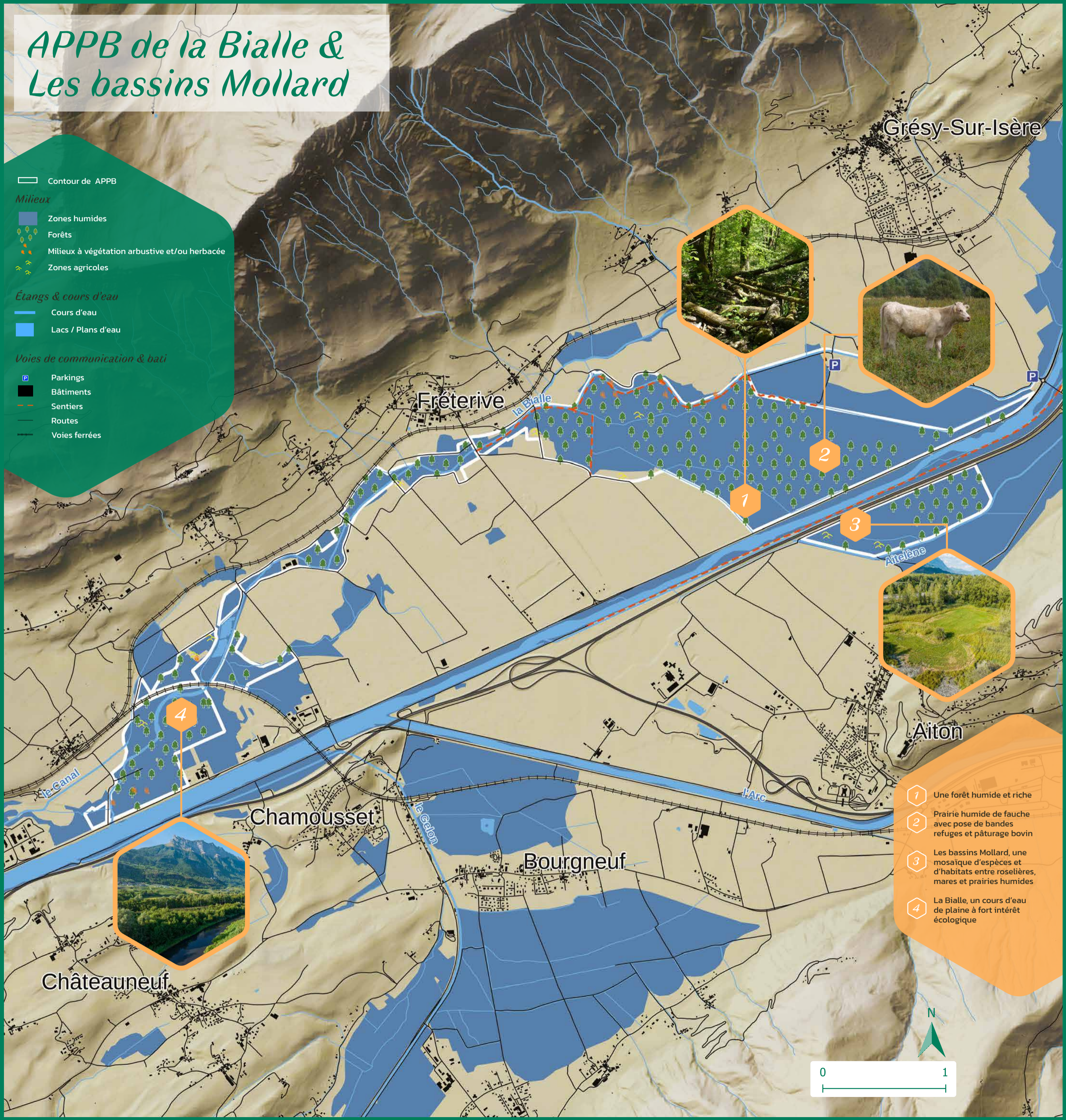
-  Zones humides
-  Forêts
-  Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
-  Zones agricoles

Étangs & cours d'eau

-  Cours d'eau
-  Lacs / Plans d'eau

Voies de communication & bâti

-  Parkings
-  Bâtiments
-  Sentiers
-  Routes
-  Voies ferrées



-  Une forêt humide et riche
-  Prairie humide de fauche avec pose de bandes refuges et pâturage bovin
-  Les bassins Mollard, une mosaïque d'espèces et d'habitats entre roselières, mares et prairies humides
-  La Bialle, un cours d'eau de plaine à fort intérêt écologique

